



# Port de Saint-Malo



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTIEL

Terre-plein Duguay Trouin

AMIC 2026.01

En application des dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance des opérateurs économiques la manifestation d'intérêt spontanée d'une entreprise en vue de l'occupation d'une parcelle du domaine public portuaire de Saint-Malo.

À la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée émise par la société Sea U, Edeis Ports de Saint-Malo et Cancale envisage de délivrer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type de bien	Terre-plein
Localisation	Pôle technique Duguay-Trouin
Surface d'occupation envisagée	490 m <sup>2</sup>
Début de la convention	16/02/26
Durée demandée	12 ans
Nature du titre	Droit réel
Redevance	Sur la base des tarifs de l'outillage public de port de Saint Malo 2026 : 12.44 € HT /m <sup>2</sup> /an majoré de 20% (droit réel)
Projet proposé	Construction d'un hangar métallo textile en lien avec la course au large destiné à la réparation et au stockage

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, Edeis Ports de Saint-Malo et Cancale prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de la société Sea U et la porte à la connaissance des opérateurs économiques. La présente publicité a pour objet de s'assurer, avant la signature du titre, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Les entreprises qui souhaitent candidater à l'occupation de cette parcelle remettront à l'appui de leur candidature, un dossier comprenant une présentation de l'entreprise et une présentation de l'activité projetée sur l'emprise faisant l'objet de l'appel à manifestation d'intérêt concurrentiel. Ce dossier comprendra tous les éléments nécessaires à l'évaluation des critères mentionnés ci-dessous. L'absence d'élément dans le dossier permettant d'apprécier l'un des critères ou sous-critères empêchera l'attribution des points correspondant.

Les projets concurrents seront étudiés selon les critères décomposés en sous-critères suivants :

### 1. ACTIVITE PORTUAIRE (50 points) :

- **Activité de réparation navale et/ou course au large :**
  - o Participation au développement du pôle de course au large prévu par le schéma de développement du port
- **Activité justifiant un emplacement sur le port :**
  - o Utilisation des infrastructures et outillages portuaires ;
  - o Liens avec d'autres entreprises installées sur le port

**2. CONDITIONS D'EXPLOITATION (20 points) :**

- **Prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux liés à l'activité :**
  - Anticipation et/ou gestion des impacts environnementaux ;
  - Préconisations de sécurité liées aux équipements et personnels

**3. SOLIDITE DU PROJET (20 points) :**

- **Financement**
  - Solidité financière : 3 derniers bilans
  - Montant global de l'investissement et détail des coûts par nature
- **Un dossier de présentation des références probantes liées à l'activité proposée sur le site.**

**4. VALEUR AJOUTEE POUR LE TERRITOIRE (10 points) :**

- **Niveau d'implantation de l'activité sur le territoire :**
  - Localisation des clients/partenaires (sur le port, sur le périmètre de St. Malo Agglo, en Bretagne, au niveau national, européen...)
- **Création et/ou consolidation d'emplois directs :**
  - Nombre d'emplois créés et/ou consolidés sur le site (salariés qui seront directement employés dans la cellule faisant l'objet de cette publicité)

- Les candidats sont également invités à indiquer la **surface de terre-plein** associé à l'occupation de la cellule souhaitée et à formuler une **proposition de redevance annuelle**, étant entendu que la proposition ne pourra être inférieure à la base tarifaire indiquée plus haut dans les conditions de mises à disposition.

Date limite de remise des candidatures	12 février 2026 à 12h00.
Renseignements et dépôt des candidatures	<b>EDEIS Ports de Saint-Malo et Cancale</b> Gare Maritime de la Bourse – Esplanade de la Bourse 35 400 Saint Malo <b>Tel :</b> 02 99 20 51 00 <b>Courriel :</b> <a href="mailto:contact@saintmalo-cancale.port.bzh">contact@saintmalo-cancale.port.bzh</a>
Date de publication	06/01/2026